

Conclusions Motivées

Enquête Publique Parcelaire

**Visant à instituer des servitudes d'utilité publique au titre
du Code du Tourisme dans le cadre du projet de mise en
conformité du Stade de Biathlon sur la Commune de
Monétier les Bains**

Du 29 juillet 2025 au 29 août 2025

PETITIONNAIRE

**Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
de Serre Chevalier**

Rapport du Commissaire Enquêteur
Faure Dominique

Préambule

Monsieur le Prefet des Hautes Alpes a désigné Madame Dominique FAURE en qualité de Commissaire enquêteur afin de procéder à une enquête publique.

Arrêté N2025-DDP-CDD-37

Après avoir :

- Examiné l'ensemble des pièces du dossier d'enquête,
- Rencontré et Consulté Monsieur Jean Marie Rey, Monsieur Franchi du SIVM porteur de projet, Madame Philip en Mairie de Monctier les Bains
- Visité le site
- Collecté et analysé les observations du public le commissaire enquêteur a rédigé ses conclusions motivées au terme de cette enquête.

Introduction

Nous sommes dans le cadre d'une enquête publique parcellaire visant les parcelles sur lesquelles la constitution de servitude est demandée dans le cadre de la mise en conformité du stade de Biathlon

I Réalisation de l'enquête publique

- Toutes les mesures relatives à la publicité de cette enquête ont été prises pour que l'information du public soit conforme à la réglementation la concernant (avis d'insertion dans la presse locale, affichage)
- Aucune demande de prolongation de la durée de l'enquête n'a été présentée par le public.
- Tout au long de l'enquête, les dispositions matérielles mises à disposition ont permis au public de consulter les documents du dossier et consigner ou annexer au registre d'enquête leurs observations
- Le commissaire enquêteur considère que toutes les dispositions ont été prises et ont été satisfaisantes pour informer le public et lui permettre de participer à cette enquête.

II Motivation du public

Peu d'observation exprimée, 9 remarques.

- 8 personnes ont laissé un avis dans le registre. Personnes favorables au projet, curieuses au bon sens du terme. Voulaien connaître les aménagements qui allaient être fait.

- Un courrier enregistré venant d'une famille, propriétaire. Elle n'est pas contre le projet, souhaite négocier, voir échanger son terrain pour un qui ne serait pas grevé de servitude.

III Le dossier mis à l'enquête

Le dossier est constitué des documents suivants :

- Le dossier rédigé le SIVM (syndicat intercommunal à Vocation Multiple de Serre Chevalier) accompagné par le cabinet Marcelleon
 - Une pochette 1- Délibération
 - Une pochette 2- Notice explicative
 - Une pochette 3- Définition de la servitude
 - Une pochette 4- Plan de Situation
 - Une pochette 5- Descriptif des ouvrages
 - Une pochette 6- Cadre réglementaire
 - Une pochette 7- Etat parcellaire
 - Une pochette 8- Plan parcellaire
 - Une pochette 9- Annexes : Règlement du PLU, Plan de zonage, Avis des services et réponses associés
- L'arrêté préfectoral n°2025-DPP-CDD-37 portant ouverture de l'enquête parcellaire visant à instituer des servitudes d'utilités publiques au titre du Code du Tourisme dans le cadre du projet de mise en conformité du stade de Biathlon- Station de Serre Chevalier Vallée sur la Commune de Monétier les Bains
- L'avis d'enquête publique
- Le registre

Les documents fournis sont explicites et complets pour renseigner le lecteur.

Le commissaire enquêteur considère que les documents présentés ont constitué un support suffisamment complet pour l'information du public.

IV Commentaires du commissaire-enquêteur :

A mon sens, ce dossier est complet.

Monsieur Jean Marie Rey Président du SIVM, Madame Philip en Mairie de Monétier les Bains m'ont présenté le dossier de façon claire et précise.

Toutes les informations se retrouvent dans les différentes pièces jointes au dossier qui étaient à disposition du public.

Les éléments à retenir :

La mise en conformité du stade de Biathlon est réglementée par la Fédération Française de Ski et l'International Biathlon Union. Les aménagements sont définis dans un objectif d'amélioration de la sécurité des usagers et le respect de l'environnement.

Le stade de biathlon reçoit actuellement des compétitions, notamment les Championnats de l'Armée Britannique chaque hiver.

Afin de conserver ces épreuves, indispensables pour la Vallée de Serre Chevalier, les travaux de mise en conformité s'imposent.

A mon sens ce projet est une nécessité, il permettra de valoriser l'existant :

- Mise en sécurité des usagers
- Disposer d'un stade homologué pour recevoir différentes compétitions
- Faire perdurer les retombées économiques engendrées par Championnats de l'Armée Britannique
- Un impact limité : actuellement, le stade s'étend sur 4500 m² ; sa surface à venir sera de 6140 m²

De fait,

Au vu des éléments apportés, le commissaire enquêteur, émet un

Avis favorable

A l'enquête publique Parcelaire visant à instituer des servitudes d'utilité publique au titre du Code du Tourisme dans le cadre du projet de mise en conformité du Stade de Biathlon sur la Commune de Monétier les Bains

Fait à Saint Martin de Queyrières, le 15 septembre 2025

FAURE Dominique - Le Pré du Faure - 05120 SAINT MARTIN DE QUEYRIERES



Faure Dominique